

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES DUNES DE FLANDRE**

-----  
**COMITE SYNDICAL DU 3 OCTOBRE 2019 – 18 H 00**

**ORDRE DU JOUR**

**I- Nomination du secrétaire de la séance**

**II- Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 13 juin 2019,**

**III- Délibérations**

• **Administration Générale**

- 1- Désignation d'un nouveau délégué de la commune de Bray-Dunes au sein du SIDF.
- 2- Composition de la Commission d'Appel d'Offres et de délégation de service public.
- 3- Adhésion à un groupement de commandes pour la passation d'un marché pour la fourniture d'électricité.
- 4- Acquisition de matériel de propreté – Lancement d'un nouveau marché pour l'achat d'une balayeuse.
- 5- Marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'un carport à la base du Clos Fleuri à Bray-Dunes.
- 6- Rétrocession de convisports à la ville de Dunkerque.
- 7- Cession du terrain des archers à la ville de Tétéghem-Coudekerque-Village

• **Finances et Affaires Juridiques**

- 8- Budgets supplémentaires 2019.
- 9- Attributions de subventions 2019
- 10- Tarification mise en œuvre terrasses plage Bray-Dunes
- 11- Fixation des tarifs 2020 pour les locations.
- 12- Fixation des tarifs 2020 régie activités nautiques.
- 13- Admissions en non-valeur.

- **Personnel**

14- Titres restaurant.

- **Questions diverses**

APPEL

**ETAIENT PRESENTS :**

Titulaires : Frédéric VANHILLE – Bernard WEISBECKER - Thierry WALLYN - Patrice BERTELOOT – Catherine VERLYNDE.

Suppléants :

**ABSENTS EXCUSES :**

Titulaires : Patrice VERGRIETE a donné pouvoir à Frédéric VANHILLE – Bertrand LEYS a donné pouvoir à Thierry WALLYN - Paul CHRISTOPHE.

Suppléants : Martine ARLABOSSE - Jean-Yves FREMONT - Edith DAVID – Laurent MAZOUNI - Bruno DEMAN – Florence VANHILLE - Grégory EVRARD.

**ASSISTAIT A LA REUNION :**

Suppléants : Régis VANDAMME

**Monsieur le Président** : *Je vous souhaite la bienvenue à ce Comité Syndical. Nous devons nommer un secrétaire de séance. Qui est le plus jeune ce soir ? C'est Thierry. Me ferais-tu l'honneur d'être secrétaire de séance ?*

**Monsieur WALLYN** : *Oui.*

**Monsieur le Président** : *Je t'en remercie. Tu peux donc faire l'appel.*

**Monsieur WALLYN** fait l'appel. *Je tenais à excuser les élus zuydcootois puisque ce soir, un conseil municipal a lieu.*

**Monsieur BERTELOOT** : *Il y a un manque de coordination.*

**Monsieur le Président** : *Etant donné que nous avons le quorum, je peux ouvrir la séance. Avant de commencer les délibérations, nous avons tout d'abord à approuver le procès-verbal du Comité Syndical du 13 juin dernier. Avez-vous des remarques ? Non, nous pouvons donc l'approuver. Nous allons passer aux délibérations.*

*La première délibération porte sur la désignation d'un nouveau délégué de la commune de Bray-Dunes au sein du SIDF.*

### **1- Désignation d'un nouveau délégué de la commune de Bray-Dunes au sein du SIDF**

**Monsieur le Président** : *Le Conseil Municipal de la ville de Bray-Dunes, lors de sa séance du 18 septembre 2019, a procédé à la nomination d'un nouveau délégué au sein du Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre. La représentation sera dorénavant assurée par Madame Catherine VERLYNDE et Monsieur Bertrand LEYS, délégués titulaires et Messieurs Régis VANDAMME et Grégory EVRARD, délégués suppléants. Il vous est donc proposé de prendre acte de cette nouvelle représentation.*

*Par la même occasion, je souhaite la bienvenue à Monsieur Régis VANDAMME.*

**Monsieur VANDAMME** : *Merci.*

**Monsieur le Président** : *Avez-vous des remarques ? Non, nous pouvons donc adopter cette délibération.*

ADOPTE

### **2- Composition de la Commission d'Appel d'Offres et de délégation de service public**

**Monsieur le Président** : *Suite à l'élection d'un nouveau délégué de la commune de Bray-Dunes au sein du Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre, il y a lieu de procéder à un vote pour déterminer la nouvelle composition de la Commission d'Appel d'Offres et de Délégation de Service Public.*

*Pour mémoire, la composition de la CAO s'établissait comme suit : Madame DEMAIRE, Messieurs WEISBECKER, LEYS, WALLYN, membres titulaires et Mesdames ARLABOSSE, VERLYNDE, Messieurs BERTELOOT, DEMAN, membres suppléants.*

*Je vous propose donc que Madame VERLYNDE soit membre titulaire et Monsieur VANDAMME, membre suppléant.*

*Avez-vous des observations ? Est-ce que vous souhaitez voter ? Non donc je peux considérer que cela vous convient.*

ADOPTE

### **3- Adhésion à un groupement de commandes pour la passation d'un marché pour la fourniture d'électricité**

**Monsieur le Président** : *La Ville de Dunkerque propose au Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre d'adhérer à un groupement de commandes pour la passation d'un marché public relatif à la fourniture d'électricité.*

*Ce groupement permettrait aux entités associées de faire des économies grâce à la mutualisation des coûts, des compétences et des procédures de passation de marché.*

*La Ville de Dunkerque qui est le coordinateur du groupement se chargera d'organiser et de piloter des réunions pour la préparation de la consultation, de gérer la procédure de passation des marchés, de la signature et de la notification des marchés, au titre du suivi de l'exécution des marchés, elle sera chargée de la mise en œuvre d'éventuelles mesures coercitives envers les titulaires des marchés et de la conclusion d'éventuels avenants aux marchés ou de marchés complémentaires auxdits marchés nécessaires à la satisfaction du besoin.*

*Il vous est donc demandé de bien vouloir accepter ce partenariat. Pas de souci ? Non, je vous en remercie.*

ADOPTE

**Monsieur le Président** : *Je laisse la parole à Monsieur Thierry WALLYN qui va vous présenter la prochaine délibération qui concerne le lancement d'un nouveau marché pour l'achat d'une balayeuse.*

**Monsieur WALLYN** : *Je vous en remercie.*

### **4- Acquisition de matériel de propreté – Lancement d'un nouveau marché pour l'achat d'une balayeuse**

**Monsieur WALLYN** : *Il vous est proposé de relancer une procédure pour l'achat d'une balayeuse.*

*Il est rappelé qu'une procédure d'appel d'offre ouvert a été lancée pour l'acquisition de matériels de propreté conformément à la délibération n°3008 du 4 avril 2019.*

*Or suite à l'ouverture des plis, la Commission d'Appels d'Offres qui s'est réunie le 13 juin dernier, a choisi de déclarer le lot n°2 concernant une balayeuse sans suite pour motif d'intérêt général car l'offre reçue de la Société EasyVoirie dépassait le crédit budgétaire fixé à 160 000 € HT.*

*Lors de sa séance du 13 juin 2019 à 18 h 30, le Comité Syndical avait décidé de suivre l'avis de la CAO et avait proposé de lancer une nouvelle procédure d'appel d'offres ouvert pour le lot 2, conformément aux articles L.2124-2 et R2124-2 du Code de la Commande Publique.*

*C'est pourquoi, il vous est demandé de bien vouloir autoriser Monsieur le Président à lancer une nouvelle consultation pour l'acquisition d'une balayeuse dont le montant estimatif est fixé à 200 000 € HT.*

**Monsieur BERTELOOT** : *Pourquoi, ce nouveau montant ? Le montant était-il juste ou est-ce que l'on s'adapte à la loi de l'offre et non plus de la demande ?*

**Monsieur WALLYN** : *Nous étions juste mais surtout nous pouvons reporter une partie de la somme du lot 1 concernant l'achat d'une nettoyeuse de plage sur ce nouveau marché puisque à la base, nous avons estimé cette acquisition à 80 000 € HT or nous l'avons acquise pour 39 990 € HT donc on récupère un peu d'argent.*

*D'autres remarques ? Non, nous pouvons donc l'adopter.*

ADOPTE

**Monsieur le Président** : *Je reprends la parole pour vous présenter la délibération suivante qui porte sur le marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'un carport à la base du Clos Fleuri à Bray-Dunes.*

#### **5- Marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'un carport à la base du Clos Fleuri à Bray-Dunes**

**Monsieur le Président** : *Le Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre souhaite construire un carport au niveau du bâtiment accueillant le club de pêche dans l'enceinte de la base du Clos Fleuri situé à BRAY-DUNES.*

*Cet équipement permettrait d'abriter les tracteurs, propriétés du SIDF mais aussi ceux appartenant aux différentes associations présentes sur le site.*

*Pour mener à bien ce projet, le Syndicat envisage de faire appel à un maître d'œuvre puisque ces espaces font partie de la zone soumise à avis préalable obligatoire de l'architecte des Bâtiments de France.*

*Le coût de cette réalisation sera fixé lors de la réception du diagnostic complet.*

*Il est demandé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir autoriser cette opération et de lancer une consultation en vue du choix du maître d'œuvre.*

*Justement, on en parlait tout à l'heure notamment sur la déclaration de travaux et sur la fissure du mur en briques qui est plutôt fragile.*

**Madame VERLYNDE** : *C'est une zone « bâtiments de France ».*

**Monsieur le Président** : *Tout à fait.*

**Monsieur BERTELOOT** : *Qu'est ce qui est classé ?*

**Madame VERLYNDE** : *Tous les terrains qui partent du Clos Fleuri jusqu'au tennis font partie de la zone des bâtiments de France.*

**Monsieur BERTELOOT** : *Cela veut dire que des immeubles sont classés ?*

**Madame VERLYNDE** : *Cela veut dire que toute la zone est classée.*

**Monsieur le Président** : *Cela va loin. Avez-vous d'autres remarques ? Non, nous pouvons donc passer au point suivant.*

ADOPTE

#### **6- Rétrocession de convisports à la ville de Dunkerque**

**Monsieur le Président** : *Depuis plusieurs années, le Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre entreprend le transfert progressif de certains biens n'ayant pas de caractère intercommunal.*

*C'est dans ce cadre que le SIDF souhaite remettre la gestion et la propriété à la commune de Dunkerque des convisports suivants : Dunkerque Malo-les-bains - 95 avenue des sports - Cadastré CL010 pour une superficie selon cadastre de 360 m<sup>2</sup> ; Dunkerque Petite-Synthe - Angle des rues du Corsaire, Masséna et Franchet d'Esperey - Cadastré 460 AN 1092 pour une superficie selon cadastre de 360 m<sup>2</sup> ; Avenue de Petite-Synthe - Cadastré 460 AI 0587 pour une superficie selon cadastre de 359 m<sup>2</sup>.*

*Il vous est donc demandé de bien vouloir accepter cette rétrocession sachant que celle-ci se fait pour l'euro symbolique et que les frais de notaire sont à la charge de la ville de Dunkerque.*

*Pas de remarques particulières ? Non, je vous en remercie.*

ADOPTE

#### **7- Cession du terrain des archers à la ville de Tétéghem – Coudekerque-Village**

**Monsieur le Président** : *Dans le cadre du transfert progressif de certaines propriétés du Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre, il a été décidé lors de la séance Comité Syndical du 13 décembre 2006, de céder à titre gratuit le local des archers servant également de salle polyvalente à la commune de Tétéghem.*

*Or il s'avère qu'après réception du relevé de propriété du Syndicat, une parcelle reprise au cadastre à la section B sous le numéro 2135 jouxtant ce bâtiment, est toujours la propriété du SIDF, en raison d'un oubli lors de la vente initiale.*

*C'est pourquoi, dans un souci de cohérence, il vous est demandé de bien vouloir céder à titre gratuit ce terrain à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la commune de Tétéghem-Coudekerque-Village.*

**Monsieur BERTELOOT** : *N'étant pas là le 13 décembre 2006 et même si j'étais présent j'aurais posé la question suivante : la commune de Tétéghem est sortie du SIDF à quelle date ?*

**Monsieur RISPAL** : *La commune de Tétéghem est sortie en 2010.*

**Monsieur BERTELOOT** : *Je pensais que c'était plus loin que ça. Quand une commune sort du Syndicat, on fait la balance, on fait des plus et des moins et on solde son compte.*

**Monsieur RISPAL** : *Il faut trouver un accord entre le Syndicat et la commune concernée mais la plupart du temps, ce sont effectivement des plus et des moins.*

**Monsieur BERTELOOT** : *Etant donné que la commune Tétéghem ne fait plus partie du Syndicat, pourquoi cédon-nous gratuitement ce terrain ?*

**Monsieur le Président** : *On essaie de rectifier une situation qui était ancienne.*

**Monsieur BERTELOOT** : *Oui mais le passé est le passé. Les comptes sont apurés et on continue toujours à faire des cadeaux à une ville qui ne fait plus partie du SIDF.*

**Monsieur WALLYN** : *Disons qu'à l'époque, la commune aurait dû partir avec son bout de terrain.*

**Monsieur BERTELOOT** : *Elle aurait dû le réclamer.*

**Monsieur le Président** : *Après vérification du cadastre, nous avons constaté qu'il restait un bout de terrain et c'est pourquoi, cette proposition ce soir. Avez-vous d'autres remarques ? Non, je vous remercie.*

ADOPTE

**Monsieur le Président** : *Je vais de nouveau laisser la parole à Thierry qui va vous présenter les délibérations financières.*

**Monsieur WALLYN** : *Je vous en remercie. La première délibération financière porte sur les budgets supplémentaires 2019.*

## **8- Budgets supplémentaires 2019**

**Monsieur WALLYN** : *Je vous rappelle que les budgets supplémentaires permettent d'intégrer les résultats constatés sur les comptes administratifs de l'année précédente.*

*Concernant le budget principal : nous avons en section de fonctionnement, un résultat 2018 reporté pour 100 000 €. Toujours dans les recettes, nous avons les atténuations de charges qui sont majorées de 50 000 € en contrepartie de quoi, nous avons augmenté les charges à caractère général de 150 000 €.*

*En section d'investissement, nous avons un résultat d'investissement 2018 reporté pour 293 560.17 € et un excédent de fonctionnement capitalisé de 292 913.72 €. En contrepartie de quoi, les dépenses sont augmentées au niveau des dépenses imprévues de 250 000 €. Les acquisitions de terrains pour 130 000 € et les travaux en cours pour 206 473.89 €. Ce qui nous fait un résultat global de 736 473.89 € pour le budget principal.*

**Monsieur BERTELOOT :** *Est-ce que l'on peut rappeler à quoi correspond la ligne « 615221 » dans les charges ? Les 90 000 € ?*

**Monsieur WALLYN :** *Cette ligne correspond uniquement à l'entretien des bâtiments notamment la salle Raymond DUBOIS et à l'accessibilité.*

*Concernant le budget annexe : On reste sur le même principe si ce n'est que nous avons des résultats déficitaires. En dépenses, nous avons un résultat reporté pour 2018, en section de fonctionnement de 4 589.56 €. Les charges à caractère général sont augmentées de 25 000 € en contrepartie de quoi, on diminue les charges du personnel de 10 000 € et les prestations de service sont majorées de 19 589.56 €.*

*En section d'investissement, nous avons un résultat reporté pour 2018 de 10 799.31 €, les immobilisations corporelles sont diminuées de 7 799.31 € et les immobilisations en cours sont diminuées de 3 000 €. Ce qui fait que nous avons un budget supplémentaire annexe de 19 589.56 €.*

*Pouvons-nous dire que les BS sont adoptés ? Oui, je vous en remercie. Il n'y a pas eu de changements suite à la Commission des Finances.*

ADOPTE

#### **9- Attributions de subventions 2019**

**Monsieur WALLYN :** *Je vous rappelle que pour la tournée des plages, nous avons mis en réserve certaines subventions dans l'attente de la réalisation des prestations fournies par nos partenaires. Certains avaient demandé une avance sur acompte c'est pourquoi, nous avons décidé de la verser à hauteur de 50 % de la subvention versée en 2018. Il vous est donc proposé maintenant d'attribuer définitivement les subventions pour chacun de nos partenaires à savoir pour Dunkerque Malo Grand Littoral Basket Club : 12 500 €, l'association stages Seb Bosquet – Beach Hand Seb Bosquet : 12 500 €, Rugby Union Dunkerque Littoral : 4 800 €, le vent de Bray-Dunes : 3 000 €, Tennis de Leffrinckoucke : 7 500 €, Dunkerque Grand Littoral Volley ball : 12 500 € et Littoral Beach soccer Dunkerquois : 3 500 €.*

*Cela vous convient-il ? Oui, je vous en remercie.*

ADOPTÉ

### **10- Tarification mise en œuvre terrasses plage Bray-Dunes**

**Monsieur WALLYN** : *Le Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre a été sollicité par les commerçants exploitant « la Dune à l'envers » d'une part et « la Favorite » d'autre part, situés sur la commune de Bray-Dunes pour mettre en place une plateforme de sable permettant l'installation d'une terrasse.*

*Il est proposé, compte tenu des coûts supportés par le Syndicat, de fixer le tarif 2019 à 5 € par m².*

*Je vous propose de valider ce tarif pour cette année et comme évoqué lors de la Commission des Finances, nous devons nous interroger sur ce qui peut être proposé l'année prochaine pour éviter le déplacement de sable et les interventions de nos services.*

*Pas d'observations ? Non, je vous en remercie.*

ADOPTÉ

### **11- Fixation des tarifs 2020 pour les locations**

**Monsieur WALLYN** : *Le Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre a depuis quelques temps, mis en place une tarification pour les mises à disposition de locaux et de moyens matériels dans le cadre de certaines manifestations qui ont lieu sur notre Littoral.*

*Pour permettre la continuité de celles-ci, il est proposé de fixer les tarifs 2020 de la manière suivante : location des courts de tennis au Clos Fleuri : 12.75 € de l'heure pour les collèges et 10.00 € de l'heure par court pour les particuliers ; location de salle : 100 € la journée, 50 € la demi-journée et gratuit lorsque l'occupation a pour objet une assemblée générale d'une association du territoire du SIDF et conventionnée avec lui, dans le cas d'activité à caractère caritatif ou philanthropique, dans le cas d'activité à caractère éducatif ou de formation ; location de moyens matériels : Car podium à hauteur de 250 € par jour, bateaux de sécurité à hauteur de 12 € de l'heure, tracteurs à hauteur de 10 € par jour (les interventions de ces équipements étant ponctuelles dans une journée), équipement de sonorisation portable, lorsque le car podium est indisponible, à hauteur de 40 € par jour, tiralo et vélo-pouss à hauteur de 5 € la demi-journée.*

*Ces propositions tarifaires n'intègrent pas le coût des carburants et le coût des personnels mis à disposition éventuellement pour lesquels le remboursement dû au SIDF est calculé spécifiquement, de manière complémentaire.*

*Il est à noter que lorsqu'une demande émane d'une commune membre du Syndicat, ces tarifs ne s'appliquent pas.*

ADOPTE

### **12- Fixation des tarifs 2020 régie activités nautiques**

**Monsieur WALLYN** : *Dans le cadre des activités proposées et vendues par le Syndicat, il y a lieu de voter les tarifs applicables pour l'année 2020 et pour l'année scolaire 2020-2021 pour les tarifs concernant notamment les activités scolaire et la filière nautique. Je vous épargne le détail. Je vous précise simplement que les tarifs notés sur cette délibération sont identiques à ceux qui ont été votés lors de la dernière Commission des Finances.*

ADOPTE

### **13- Admission en non-valeur**

**Monsieur WALLYN** : *La Trésorerie Municipale a transmis 3 états de demande d'admission en non-valeur. Ils correspondent à des titres pour les exercices 2014, 2015 et 2016. Il s'agit de recettes qui n'ont pu être recouvrées malgré les procédures mises en œuvre. Il est donc proposé au comité de les admettre en non-valeur.*

*Concernant le budget principal, le nom du redevable est le CHFM pour un montant de 34 016.56 €, nous avons également Monsieur Julien ROUSSEL pour un montant de 254.34 €. Concernant le budget annexe, nous avons Madame Christel POTTIER pour 9.08 €.*

*Pour le CHFM, c'est suite à sa liquidation et ce sont principalement des loyers qui nous sont impayés. Monsieur ROUSSEL, c'est un saisonnier qui était en arrêt maladie et pour qui à la fin de son contrat, nous n'avons pas réussi à récupérer la somme correspondant à son arrêt de travail et concernant Madame POTTIER, c'est le liquidateur qui a décidé de mettre cette somme en non-valeur puisqu'elle est faible et malgré ses recherches, il n'arrive pas à la trouver.*

**Madame VERLYNDE** : *C'est énorme pour le CHFM.*

**Monsieur WALLYN** : *Oui, on a tenté mais cela n'a pas été concluant.*

**Monsieur BERTELOOT** : *J'espère qu'à l'époque nous ne versions pas de subvention !*

**Monsieur WALLYN** : *Normalement non.*

ADOPTE

**Monsieur le Président** : *Je reprends la parole pour vous présenter la dernière délibération qui porte sur les titres restaurant.*

#### **14- Titres restaurant**

**Monsieur le Président** : Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1994, le personnel du Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre bénéficie de titres restaurant pour lesquels la prise en charge de l'employeur s'élevait à 60 % pour certains agents et à 50% pour les autres.

Depuis cette date, aucune délibération n'a été prise à ce sujet, or, en même temps, la rémunération a évolué.

Afin d'éviter un différentiel et par souci d'équité, il est proposé aux membres du Comité Syndical de fixer la participation financière de l'employeur à hauteur de 60 % pour tous les agents du S.I.D.F à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019.

Voyez-vous un inconvénient ? Non, je vous en remercie.

ADOPTE

**Monsieur le Président** : Ayant fini avec les délibérations, nous pouvons passer aux questions diverses. Y en a-t-il ?

#### **QUESTIONS DIVERSES**

**Madame VERLYNDE** : Où en est le dossier de l'aérodrome des Moères ?

**Monsieur le Président** : J'harcèle la Communauté Urbaine pour que le dossier avance d'autant plus qu'on leur a annoncé que nous mettons fin au partenariat et je retourne à la CUD la semaine prochaine pour relancer le sujet.

**Monsieur BERTELOOT** : Monsieur le Président, j'avais évoqué lors d'un comité le profil des eaux de baignade notamment pour la ville de Leffrinckoucke. Vous avez bien voulu nous répondre par courrier et je vous en remercie. Vous avez indiqué qu'il fallait trouver un fonctionnaire en place dans une des structures, disponible. Je ne pense pas qu'il y a un agent qui attend qu'on lui donne une mission et je maintiens que ce problème doit être vu dans le cadre du Syndicat. Je vous rappelle que je vous ai sollicité pour faire une réunion de coordination avec les parties prenantes à savoir : le SIDF, les villes et surtout le Port Autonome et les acteurs principaux de la pollution marine. Je voudrais savoir où ça en est ?

**Monsieur le Président** : Tout ce qui est ville est ville et pour ce qui concerne la réunion, je pense que le SIDF peut organiser une réunion avec les différents acteurs mais cela va être compliqué de les réunir autour de la table.

**Monsieur BERTELOOT** : Si on ne lance pas une invitation, ils ne viendront jamais.

**Monsieur le Président** : On va les solliciter.

**Monsieur BERTELOOT** : *Et enfin, le sujet qui fâche. Le mode de calcul de la part non fiscalisée. Je ne joue pas la course contre la montre jusqu'à la prochaine élection mais quand même. J'ai fait des demandes de simulation et j'aimerais bien qu'elles soient faites.*

**Monsieur le Président** : *Il n'y a pas de souci.*

**Monsieur BERTELOOT** : *Oui mais c'est la même réponse que la dernière fois.*

**Monsieur le Président** : *Il n'y a pas de solution miracle de cette partie-là soit nous baissons la contribution de tout le monde soit on fait un rééquilibrage.*

**Monsieur BERTELOOT** : *Sortons des scénarios de façon à ce que l'on puisse savoir à quelle sauce on sera mangé. En tout état de cause, la ville de Leffrinckoucke ne supportera plus longtemps une surcharge.*

**Monsieur le Président** : *J'ai bien entendu.*

**Monsieur BERTELOOT** : *Alors quand aurons-nous des simulations ?*

**Monsieur RISPAL** : *On a déjà travaillé là-dessus. Nous avons évoqué une hypothèse lors de la Commission des finances du 17 septembre et vous aviez évoqué d'autres clés de répartition et très probablement nous allons avoir une commission des finances avant la fin du mandat actuel donc on peut tout à fait présenter différentes possibilités lors d'une prochaine Commission.*

**Monsieur WALLYN** : *Je suppose que tu as déjà une idée de ce que tu veux avoir !*

**Monsieur BERTELOOT** : *Je fais des simulations dans mon petit coin mais je ne dispose pas de tous les éléments et je préfère que les services concernés le fassent plutôt que moi. Je sais faire une règle de 3.*

**Monsieur WALLYN** : *Déjà une fourchette !*

**Monsieur le Président** : *Il faudra définir clairement l'orientation que l'on veut prendre.*

**Monsieur BERTELOOT** : *On se rend compte qu'historiquement, on ne sait plus comment cela a été fixé. C'est fort car cela représente plus que la part fiscalisée. On ne peut plus procéder ainsi. Aujourd'hui, ça fait 400 000 € pour Leffrinckoucke.*

**Monsieur WEISBECKER** : *Le problème est que ça date d'une époque où les situations n'étaient pas les mêmes qu'aujourd'hui. Les situations évoluent. Les services devraient regarder où ont été perçues les évolutions. Vous savez très bien qu'au sein de la Communauté Urbaine, la DSC varie puisqu'il y a des évolutions dans chaque commune. La CUD aide les communes qui sont en difficulté alors le Syndicat ne peut pas rester sur des chiffres qui datent de 20 ans. Je pense que même en sortant de polytechnique, on n'arrivait pas à comprendre ce qui était expliqué au tableau. On fait dire aux chiffres d'ailleurs tout ce que l'on veut.*

**Madame VERLYNDE** : *C'est le mode de calcul initial.*

**Monsieur BERTELOOT** : *Oui car on n'en a pas eu connaissance.*

**Monsieur WEISBECKER** : *On a bien compris que la part fiscalisée est tout à fait logique. C'est vrai que les calculs qui ont été fait à l'époque, comprenaient une Usine des Dunes qui était dans de meilleures conditions et suffisait à Leffrinckoucke maintenant, ce n'est plus le cas. Il y a des changements, le nombre d'habitants diminue et certaines communes se sont regroupées. Le poids ne doit pas peser sur Bray-Dunes.*

**Madame VERLYNDE** : *Merci Bernard.*

**Monsieur WEISBECKER** : *La commune a dû avoir les mêmes évolutions que nous. Néanmoins, une étude sérieuse s'impose pour calmer le jeu et puis pour savoir où le chien est amarré.*

**Monsieur WALLYN** : *Après, il faut savoir si on reste sur un budget constant.*

**Monsieur le Président** : *Ce sera les 2 réflexions à avoir.*

**Monsieur WEISBECKER** : *Si on garde un budget constant, il faudra regarder tout ce qui est inclus. On ne souhaite pas mettre le feu au SIDF.*

**Monsieur le Président** : *On essayera d'avoir des éléments factuels pour comprendre.*

**Monsieur WEISBECKER** : *Comme le dit Patrice, après mars, c'est difficile donc il serait intéressant que cela se fasse avant la fin de l'année. Avant décembre, il faut que l'on ait une idée sur la question.*

**Monsieur le Président** : *Avez-vous d'autres questions ? Non, je vous en remercie. Je peux donc lever la séance.*

La séance est levée à 18 h 35.

Pour visa,



Thierry WALLYN.



# ANNEXES



## ADMINISTRATION GENERALE

### DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE DE LA COMMUNE DE BRAY-DUNES AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES DUNES DE FLANDRE

Rapporteur : Monsieur Frédéric VANHILLE, Président

Le Conseil Municipal de la ville de Bray-Dunes, lors de sa séance du 18 septembre 2019, a procédé à la nomination d'un nouveau délégué au sein du Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre. La représentation de ladite commune sera dorénavant assurée par :

- Madame Catherine VERLYNDE et Monsieur Bertrand LEYS, délégués titulaires.
- Messieurs Régis VANDAMME et Grégory EVRARD, délégués suppléants.

Il vous est donc proposé de prendre acte de cette nouvelle représentation.

Le Comité Syndical,

- Oui l'exposé qui précède et après en avoir délibéré.
- Approuve les présentes dispositions.
- Autorise le Président ou un Vice-Président à signer tout document à intervenir.

ADOPTE

Adressé à M. le Sous-Préfet  
Et publié le **08 OCT. 2019**

Fait à Dunkerque, le 3 octobre 2019  
POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Président,

  
Frédéric VANHILLE.



République Française  
Département du Nord  
Syndicat Intercommunal  
Des Dunes de Flandre

**EXTRAIT**  
**Du Registre des Délibérations du**  
**Comité Syndical**  
**Du Syndicat Intercommunal des**  
**Dunes de Flandre**

Comité convoqué le : 26 septembre 2019  
Nombre de membres du Comité en exercice : 8

**Séance du jeudi 3 octobre 2019 – 18 h 00**

Président : Monsieur Frédéric VANHILLE

Secrétaire : Monsieur Thierry WALLYN

**ETAIENT PRESENTS :**

Titulaires : Frédéric VANHILLE – Bernard WEISBECKER - Thierry WALLYN - Patrice BERTELOOT – Catherine VERLYNDE.

Suppléants :

**ABSENTS EXCUSES :**

Titulaires : Patrice VERGRIETE a donné pouvoir à Frédéric VANHILLE – Bertrand LEYS a donné pouvoir à Thierry WALLYN - Paul CHRISTOPHE.

Suppléants : Martine ARLABOSSE - Jean-Yves FREMONT - Edith DAVID – Laurent MAZOUNI - Bruno DEMAN – Florence VANHILLE - Grégory EVRARD.

**ASSISTAIT A LA REUNION :**

Suppléants : Régis VANDAMME

## ADMINISTRATION GENERALE

### COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES ET DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Rapporteur : Monsieur Frédéric VANHILLE, Président

Suite à l'élection d'un nouveau délégué de la commune de Bray-Dunes au sein du Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre, il y a lieu de procéder à un vote pour déterminer la nouvelle composition de la Commission d'Appel d'Offres et de Délégation de Service Public.

Le Président du Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre, Monsieur Frédéric VANHILLE est président de droit de la commission.

La nouvelle composition proposée est la suivante :

⇒ Membres titulaires :

- Madame Catherine VERLYNDE
- Monsieur Bertrand LEYS
- Monsieur Bernard WEISBECKER
- Monsieur Thierry WALLYN

⇒ Membres suppléants :

- Madame Martine ARLABOSSE
- Monsieur Patrice BERTELOOT
- Monsieur Bruno DEMAN
- Monsieur Régis VANDAMME

Le Comité Syndical,

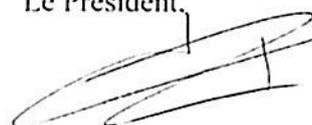
- Oui l'exposé qui précède et après en avoir délibéré.
- Approuve les présentes dispositions.

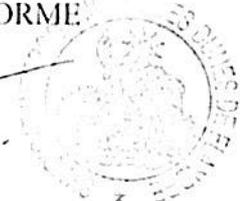
Nombre de suffrages exprimés :	7
Votes :	
Pour :	7
Contre :	0
Abstention :	0

ADOPTE

Adressé à M. le Sous-Préfet  
Et publié le **08 OCT. 2019**

Fait à Dunkerque, le 3 octobre 2019  
POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Président,

  
Frédéric VANHILLE.



République Française  
Département du Nord  
Syndicat Intercommunal  
Des Dunes de Flandre

**EXTRAIT**  
**Du Registre des Délibérations du**  
**Comité Syndical**  
**Du Syndicat Intercommunal des**  
**Dunes de Flandre**

Comité convoqué le : 26 septembre 2019  
Nombre de membres du Comité en exercice : 8

**Séance du jeudi 3 octobre 2019 – 18 h 00**

Président : Monsieur Frédéric VANHILLE

Secrétaire : Monsieur Thierry WALLYN

**ETAIENT PRESENTS :**

Titulaires : Frédéric VANHILLE – Bernard WEISBECKER - Thierry WALLYN - Patrice BERTELOOT – Catherine VERLYNDE.

Suppléants :

**ABSENTS EXCUSES :**

Titulaires : Patrice VERGRIETE a donné pouvoir à Frédéric VANHILLE – Bertrand LEYS a donné pouvoir à Thierry WALLYN - Paul CHRISTOPHE.

Suppléants : Martine ARLABOSSE - Jean-Yves FREMONT - Edith DAVID – Laurent MAZOUNI - Bruno DEMAN – Florence VANHILLE - Grégory EVRARD.

**ASSISTAIT A LA REUNION :**

Suppléants : Régis VANDAMME

## AFFAIRES JURIDIQUES

### ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ POUR LA FOURNITURE D'ELECTRICITE

Rapporteur : Monsieur Frédéric VANHILLE, Président

La Ville de Dunkerque propose au Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre d'adhérer à un groupement de commandes pour la passation d'un marché public relatif à la fourniture d'électricité.

Ce groupement permettrait aux entités associées de faire des économies grâce à la mutualisation des coûts, des compétences et des procédures de passation de marché.

La Ville de Dunkerque qui est le coordinateur du groupement se chargera :

- d'organiser et de piloter des réunions pour la préparation de la consultation,
- de gérer la procédure de passation des marchés,
- de la signature et de la notification des marchés
- au titre du suivi de l'exécution des marchés, elle sera chargée de la mise en œuvre d'éventuelles mesures coercitives envers les titulaires des marchés (mises en demeure, résiliation) et de la conclusion d'éventuels avenants aux marchés ou de marchés complémentaires auxdits marchés nécessaires à la satisfaction du besoin.

Il est donc demandé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir accepter ce partenariat et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention constitutive de groupement de commandes.

Le Comité Syndical.

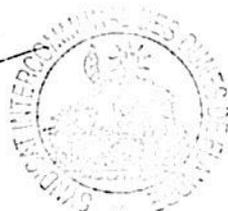
- Oui l'exposé qui précède et après en avoir délibéré,
- Approuve les présentes dispositions,
- Décide d'adhérer à la convention constitutive de groupement de commandes,
- Autorise le Président ou un Vice-Président à signer la convention, ainsi que tout document à intervenir.

ADOPTE

Adressé à M. le Sous-Préfet  
Et publié le **08 OCT. 2019**

Fait à Dunkerque, le 3 octobre 2019  
POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Président,

  
Frédéric VANHILLE



République Française  
Département du Nord  
Syndicat Intercommunal  
Des Dunes de Flandre

**EXTRAIT**  
Du Registre des Délibérations du  
Comité Syndical  
Du Syndicat Intercommunal des  
Dunes de Flandre

Comité convoqué le : 26 septembre 2019

Nombre de membres du Comité en exercice : 8

**Séance du jeudi 3 octobre 2019 – 18 h 00**

Président : Monsieur Frédéric VANHILLE

Secrétaire : Monsieur Thierry WALLYN

**ETAIENT PRESENTS :**

Titulaires : Frédéric VANHILLE – Bernard WEISBECKER - Thierry WALLYN - Patrice BERTELOOT – Catherine VERLYNDE.

Suppléants :

**ABSENTS EXCUSES :**

Titulaires : Patrice VERGRIETE a donné pouvoir à Frédéric VANHILLE – Bertrand LEYS a donné pouvoir à Thierry WALLYN - Paul CHRISTOPHE.

Suppléants : Martine ARLABOSSE - Jean-Yves FREMONT - Edith DAVID – Laurent MAZOUNI - Bruno DEMAN – Florence VANHILLE - Grégory EVRARD.

**ASSISTAIT A LA REUNION :**

Suppléants : Régis VANDAMME

## ADMINISTRATION GENERALE

### ACQUISITION DE MATERIEL DE PROPETE LANCEMENT D'UN NOUVEAU MARCHÉ POUR L'ACHAT D'UNE BALAYEUSE

Rapporteur : Monsieur Thierry WALLYN, Vice-Président.

Il est rappelé qu'une procédure d'appel d'offre ouvert a été lancée pour l'acquisition de matériels de propreté conformément à la délibération n°3008 du 4 avril 2019.

Or suite à l'ouverture des plis, la Commission d'Appels d'Offres qui s'est réunie le 13 juin dernier, a choisi de déclarer le lot n°2 concernant une balayeuse sans suite pour motif d'intérêt général car l'offre reçue de la Société EasyVoirie dépassait le crédit budgétaire fixé à 160 000 € HT.

Lors de sa séance du 13 juin 2019 à 18 h 30, le Comité Syndical avait décidé de suivre l'avis de la CAO et avait proposé de lancer une nouvelle procédure d'appel d'offres ouvert pour le lot 2, conformément aux articles L.2124-2 et R2124-2 du Code de la Commande Publique.

C'est pourquoi, il est demandé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir autoriser Monsieur le Président à lancer une nouvelle consultation pour l'acquisition d'une balayeuse dont le montant estimatif est fixé à 200 000 € HT.

Le Comité Syndical,

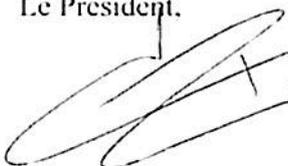
- Oûi l'exposé qui précède et après en avoir délibéré,
- Approuve les présentes dispositions et autorise le lancement d'une nouvelle procédure d'appel d'offres ouvert pour l'acquisition d'une balayeuse,
- Autorise le Président ou un Vice-Président à signer tout document à intervenir,
- Les crédits nécessaires à cette dépense sont inscrits au budget.

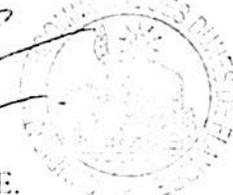
ADOPTE

*Adressé à M. le Sous-Préfet*

*Et publié le* **08 OCT. 2019**

Fait à Dunkerque, le 3 octobre 2019  
POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Président,

  
Frédéric VANHILLE.



République Française  
Département du Nord  
Syndicat Intercommunal  
Des Dunes de Flandre

**EXTRAIT**  
**Du Registre des Délibérations du**  
**Comité Syndical**  
**Du Syndicat Intercommunal des**  
**Dunes de Flandre**

Comité convoqué le : 26 septembre 2019

Nombre de membres du Comité en exercice : 8

**Séance du jeudi 3 octobre 2019 – 18 h 00**

Président : Monsieur Frédéric VANHILLE

Secrétaire : Monsieur Thierry WALLYN

**ETAIENT PRESENTS :**

Titulaires : Frédéric VANHILLE – Bernard WEISBECKER - Thierry WALLYN - Patrice BERTELOOT – Catherine VERLYNDE.

Suppléants :

**ABSENTS EXCUSES :**

Titulaires : Patrice VERGRIETE a donné pouvoir à Frédéric VANHILLE – Bertrand LEYS a donné pouvoir à Thierry WALLYN - Paul CHRISTOPHE.

Suppléants : Martine ARLABOSSE - Jean-Yves FREMONT - Edith DAVID – Laurent MAZOUNI - Bruno DEMAN – Florence VANHILLE - Grégory EVRARD.

**ASSISTAIT A LA REUNION :**

Suppléants : Régis VANDAMME

## ADMINISTRATION GENERALE

### MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CREATION D'UN CARPORT A LA BASE DU CLOS FLEURI A BRAY-DUNES

Rapporteur : Monsieur Frédéric VANHILLE, Président

Le Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre souhaite construire un carport au niveau du bâtiment accueillant le club de pêche dans l'enceinte de la base du Clos Fleuri situé à BRAY-DUNES (59123).

Cet équipement permettrait d'abriter les tracteurs, propriétés du SIDF mais aussi ceux appartenant aux différentes associations présentes sur le site.

Pour mener à bien ce projet, le Syndicat envisage de faire appel à un maître d'œuvre puisque ces espaces font partie de la zone soumise à avis préalable obligatoire de l'architecte des Bâtiments de France.

Le coût de cette réalisation sera fixé lors de la réception du diagnostic complet.

Il est demandé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir autoriser cette opération et de lancer une consultation en vue du choix du maître d'œuvre.

Le Comité Syndical.

Où l'exposé qui précède et après en avoir délibéré.

Approuve les présentes dispositions.

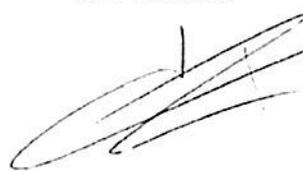
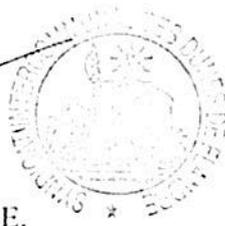
Autorise le Président ou un Vice-Président à signer tout document à intervenir.

ADOPTE

*Adressé à M. Le Sous-Préfet*  
*Et publié le* **08 OCT. 2019**

Fait à Dunkerque, le 3 octobre 2019  
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président.

Frédéric VANHILLE.

République Française  
Département du Nord  
Syndicat Intercommunal  
Des Dunes de Flandre

**EXTRAIT**  
Du Registre des Délibérations du  
Comité Syndical  
Du Syndicat Intercommunal des  
Dunes de Flandre

Comité convoqué le : 26 septembre 2019

Nombre de membres du Comité en exercice : 8

**Séance du jeudi 3 octobre 2019 – 18 h 00**

Président : Monsieur Frédéric VANHILLE

Secrétaire : Monsieur Thierry WALLYN

**ETAIENT PRESENTS** :

Titulaires : Frédéric VANHILLE – Bernard WEISBECKER - Thierry WALLYN - Patrice BERTELOOT – Catherine VERLYNDE.

Suppléants :

**ABSENTS EXCUSES** :

Titulaires : Patrice VERGRIETE a donné pouvoir à Frédéric VANHILLE – Bertrand LEYS a donné pouvoir à Thierry WALLYN - Paul CHRISTOPHE.

Suppléants : Martine ARLABOSSE - Jean-Yves FREMONT - Edith DAVID – Laurent MAZOUNI - Bruno DEMAN – Florence VANHILLE - Grégory EVRARD.

**ASSISTAIT A LA REUNION** :

Suppléants : Régis VANDAMME

## ADMINISTRATION GENERALE

### RETROCESSION DE CONVISPORTS A LA VILLE DE DUNKERQUE

Rapporteur : Monsieur Frédéric VANHILLE, Président

Depuis plusieurs années, le Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre entreprend le transfert progressif de certains biens n'ayant pas de caractère intercommunal.

C'est dans ce cadre que le SIDF souhaite remettre la gestion et la propriété à la commune de Dunkerque des convisports suivants :

- Dunkerque Malo-les-bains  
95 avenue des sports  
Cadastré CL010 pour une superficie selon cadastre de 360 m<sup>2</sup>
  
- Dunkerque Petite-Synthe  
Angle des rues du Corsaire, Masséna et Franchet d'Esperey  
Cadastré 460 AN 1092 pour une superficie selon cadastre de 360 m<sup>2</sup>

Avenue de Petite-Synthe  
Cadastré 460 AI 0587 pour une superficie selon cadastre de 359 m<sup>2</sup>.

Il est donc demandé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir accepter cette rétrocession sachant que celle-ci se fait pour l'euro symbolique et que les frais de notaire sont à la charge de la ville de Dunkerque.

Le Comité Syndical.

Où l'exposé qui précède et après en avoir délibéré.  
Approuve les présentes dispositions.  
Autorise le Président à procéder aux opérations de sortie de ces biens de l'actif.  
Autorise le Président ou un Vice-Président à signer tout document à intervenir.

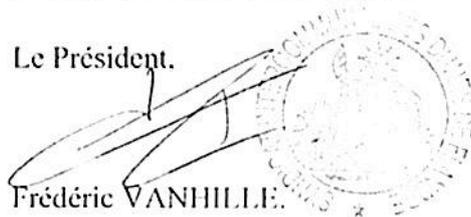
ADOPTE

Adressé à M. Le Sous-Préfet  
Et publié le **08 OCT. 2019**

Fait à Dunkerque, le 3 octobre 2019  
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président.

Frédéric VANHILLE.



République Française  
Département du Nord  
Syndicat Intercommunal  
Des Dunes de Flandre

**EXTRAIT**  
**Du Registre des Délibérations du**  
**Comité Syndical**  
**Du Syndicat Intercommunal des**  
**Dunes de Flandre**

Comité convoqué le : 26 septembre 2019

Nombre de membres du Comité en exercice : 8

**Séance du jeudi 3 octobre 2019 – 18 h 00**

Président : Monsieur Frédéric VANHILLE

Secrétaire : Monsieur Thierry WALLYN

**ETAIENT PRESENTS :**

Titulaires : Frédéric VANHILLE – Bernard WEISBECKER - Thierry WALLYN - Patrice BERTELOOT – Catherine VERLYNDE.

Suppléants :

**ABSENTS EXCUSES :**

Titulaires : Patrice VERGRIETE a donné pouvoir à Frédéric VANHILLE – Bertrand LEYS a donné pouvoir à Thierry WALLYN - Paul CHRISTOPHE.

Suppléants : Martine ARLABOSSE - Jean-Yves FREMONT - Edith DAVID – Laurent MAZOUNI - Bruno DEMAN – Florence VANHILLE - Grégory EVRARD.

**ASSISTAIT A LA REUNION :**

Suppléants : Régis VANDAMME

## ADMINISTRATION GENERALE

### CESSION DU TERRAIN DES ARCHERS A LA VILLE DE TETEGHEM- COUDEKERQUE-VILLAGE

Rapporteur : Monsieur Frédéric VANHILLE, Président

Dans le cadre du transfert progressif de certaines propriétés du Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre, il a été décidé lors de la séance Comité Syndical du 13 décembre 2006, de céder à titre gratuit le local des archers servant également de salle polyvalente à la commune de Tétéghem.

Or il s'avère qu'après réception du relevé de propriété du Syndicat, une parcelle reprise au cadastre à la section B sous le numéro 2135 jouxtant ce bâtiment, est toujours la propriété du SIDF, en raison d'un oubli lors de la vente initiale.

C'est pourquoi, dans un souci de cohérence, il est demandé de bien vouloir céder à titre gratuit ce terrain à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la commune de Tétéghem-Coudekerque-Village.

Il est également proposé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir désigner Maître DEBERT, notaire à Hondshoote pour la rédaction de l'acte.

Le Comité Syndical,

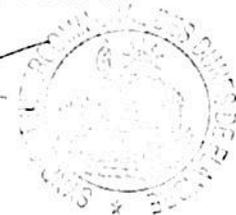
- Ouf l'exposé qui précède et après en avoir délibéré.
- Approuve les présentes dispositions.
- Autorise le Président ou un Vice-Président à signer tout document à intervenir.
- Autorise le Président à procéder aux opérations de sortie de ce bien de l'actif.
- Indique que les frais d'acte seront à la charge de la commune de Tétéghem-Coudekerque Village.

ADOPTE

Adressé à M. le Sous-Préfet  
Et publié le **08 OCT. 2019**

Fait à Dunkerque, le 3 octobre 2019  
POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Président,

Frédéric VANHILLE



République Française  
Département du Nord  
Syndicat Intercommunal  
Des Dunes de Flandre

**EXTRAIT**  
**Du Registre des Délibérations du**  
**Comité Syndical**  
**Du Syndicat Intercommunal des**  
**Dunes de Flandre**

Comité convoqué le : 26 septembre 2019  
Nombre de membres du Comité en exercice : 8

**Séance du jeudi 3 octobre 2019 – 18 h 00**

Président : Monsieur Frédéric VANHILLE

Secrétaire : Monsieur Thierry WALLYN

**ETAIENT PRESENTS :**

Titulaires : Frédéric VANHILLE – Bernard WEISBECKER - Thierry WALLYN - Patrice BERTELOOT – Catherine VERLYNDE.

Suppléants :

**ABSENTS EXCUSES :**

Titulaires : Patrice VERGRIETE a donné pouvoir à Frédéric VANHILLE – Bertrand LEYS a donné pouvoir à Thierry WALLYN - Paul CHRISTOPHE.

Suppléants : Martine ARLABOSSE - Jean-Yves FREMONT - Edith DAVID – Laurent MAZOUNI - Bruno DEMAN – Florence VANHILLE - Grégory EVRARD.

**ASSISTAIT A LA REUNION :**

Suppléants : Régis VANDAMME

## FINANCES

### BUDGETS SUPPLEMENTAIRES POUR L'ANNEE 2019

Rapporteur : Monsieur Thierry WALLYN, Vice-Président

L'article L. 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales permet la modification du budget par l'organe délibérant jusqu'au terme de l'exercice auquel il s'applique.

Afin d'ajuster les prévisions des budgets primitifs 2019 (budget principal et budget annexe) et d'y intégrer les résultats tels qu'ils apparaissent aux comptes administratifs 2018, il vous est proposé d'adopter les budgets supplémentaires 2019 dont le détail vous est adressé en annexe à la présente délibération.

Avis favorable de la commission des finances du 17 septembre 2019.

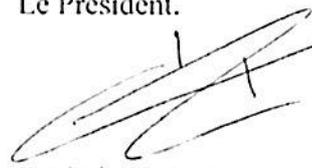
Le Comité Syndical,

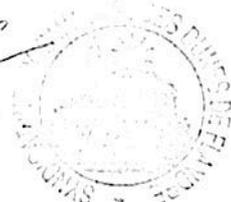
- Oûi l'exposé qui précède et après en avoir délibéré,
- Approuve les présentes dispositions et les budgets supplémentaires 2019.
- Autorise le Président ou un Vice-Président à signer tout document à intervenir.

ADOPTE

Adressé à M. le Sous-Préfet  
Et publié le **08 OCT. 2019**

Fait à Dunkerque, le 3 octobre 2019  
POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Président.

  
Frédéric VANHILLE.



République Française  
Département du Nord  
Syndicat Intercommunal  
Des Dunes de Flandre

**EXTRAIT**  
**Du Registre des Délibérations du**  
**Comité Syndical**  
**Du Syndicat Intercommunal des**  
**Dunes de Flandre**

Comité convoqué le : 26 septembre 2019

Nombre de membres du Comité en exercice : 8

**Séance du jeudi 3 octobre 2019 – 18 h 00**

Président : Monsieur Frédéric VANHILLE

Secrétaire : Monsieur Thierry WALLYN

**ETAIENT PRESENTS :**

Titulaires : Frédéric VANHILLE – Bernard WEISBECKER - Thierry WALLYN - Patrice BERTELOOT – Catherine VERLYNDE.

Suppléants :

**ABSENTS EXCUSES :**

Titulaires : Patrice VERGRIETE a donné pouvoir à Frédéric VANHILLE – Bertrand LEYS a donné pouvoir à Thierry WALLYN - Paul CHRISTOPHE.

Suppléants : Martine ARLABOSSE - Jean-Yves FREMONT - Edith DAVID – Laurent MAZOUNI - Bruno DEMAN – Florence VANHILLE - Grégory EVRARD.

**ASSISTAIT A LA REUNION :**

Suppléants : Régis VANDAMME

## FINANCES

### ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS 2019

Rapporteur : Monsieur Thierry WALLYN, Vice-Président

Lors de sa séance du 4 avril 2019, le comité syndical avait décidé de mettre en « réserve » les demandes de subventions émanant des partenaires de la « tournée des plages » ainsi que pour l'association le vent de Bray-Dunes.

Cette décision avait été motivée par la volonté de s'assurer, avant versement, de la tenue effective et conforme aux attentes des événements prévus.

La saison estivale étant terminée, il est proposé au comité de se prononcer définitivement sur ces demandes.

Il est rappelé, que conformément à l'autorisation donnée dans la délibération du 4 avril précitée, un acompte, au plus égal à 50% de la subvention 2018 a été attribué aux associations qui en ont fait la demande.

Voici un récapitulatif des acomptes versés :

Dunkerque Malo Grand Littoral Basket Club (DMBC) : 6 250 €  
Littoral Beach soccer dunkerquois : 3 500 €  
Association stages Seb BOSQUET - Beach Hand Seb BOSQUET : 6 250 €  
Rugby Union Dunkerque Littoral (RUDL) : 2 400 €  
Le vent de Bray-Dunes : 1 500 €

Il est proposé au Comité Syndical d'attribuer définitivement pour l'exercice 2019 les subventions suivantes (la somme proposée ci-dessous intègre les acomptes déjà versés le cas échéant)

Dunkerque Malo Grand Littoral Basket Club (DMBC) : 12 500 €  
Association stages Seb BOSQUET - Beach Hand Seb BOSQUET : 12 500 €  
Rugby Union Dunkerque Littoral (RUDL) : 4 800 €  
Le Vent de Bray-Dunes : 3 000 €  
Tennis de Leffrinckoucke : 7 500 €  
Dunkerque Grand Littoral Volley Ball (DGLVB) : 12 500 €  
Littoral Beach Soccer dunkerquois : 3 500 €

. Avis favorable de la commission des finances du 17 septembre 2019.

Le Comité Syndical.

- Ouf l'exposé qui précède et après en avoir délibéré.
- Approuve les présentes dispositions.

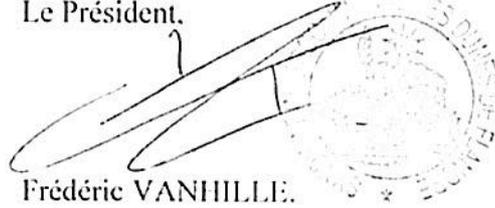


- Autorise le Président ou un Vice-Président à signer tout document
- Les dépenses seront imputées à l'article 6574 relatif aux subventions aux associations et autres personnes de droit privé.

ADOPTE

*Adressé à M. le Sous-Préfet*  
*Et publié le* **08 OCT. 2019**

Fait à Dunkerque, le 3 octobre 2019  
POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Président,



Frédéric VANHILLE.

République Française  
Département du Nord  
Syndicat Intercommunal  
Des Dunes de Flandre

**EXTRAIT**  
**Du Registre des Délibérations du**  
**Comité Syndical**  
**Du Syndicat Intercommunal des**  
**Dunes de Flandre**

Comité convoqué le : 26 septembre 2019  
Nombre de membres du Comité en exercice : 8

**Séance du jeudi 3 octobre 2019 – 18 h 00**

Président : Monsieur Frédéric VANHILLE

Secrétaire : Monsieur Thierry WALLYN

**ETAIENT PRESENTS :**

Titulaires : Frédéric VANHILLE – Bernard WEISBECKER - Thierry WALLYN - Patrice BERTELOOT – Catherine VERLYNDE.

Suppléants :

**ABSENTS EXCUSES :**

Titulaires : Patrice VERGRIETE a donné pouvoir à Frédéric VANHILLE – Bertrand LEYS a donné pouvoir à Thierry WALLYN - Paul CHRISTOPHE.

Suppléants : Martine ARLABOSSE - Jean-Yves FREMONT - Edith DAVID – Laurent MAZOUNI - Bruno DEMAN – Florence VANHILLE - Grégory EVRARD.

**ASSISTAIT A LA REUNION :**

Suppléants : Régis VANDAMME

## FINANCES

### TARIFICATION MISE EN ŒUVRE TERRASSES PLAGE BRAY-DUNES

Rapporteur : Monsieur Thierry WALLYN, Vice-Président

Le Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre a été sollicité par les commerçants exploitant « la Dune à l'envers » d'une part et « la Favorite » d'autre part, situés sur la commune de Bray-Dunes pour mettre en place une plateforme de sable permettant l'installation d'une terrasse.

Il est proposé, compte tenu des coûts supportés par le Syndicat, de fixer le tarif 2019 à 5 € par m<sup>2</sup>.

Avis favorable de la commission des finances du 17 septembre 2019.

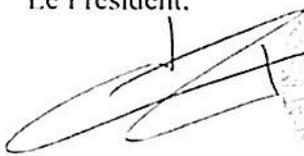
Le Comité Syndical,

- Ouf l'exposé qui précède et après en avoir délibéré.
- Approuve les présentes dispositions.
- Autorise le Président ou un Vice-Président à signer tout document à intervenir.
- Les recettes seront imputées à l'article 70688 du budget.

ADOPTE

*Adressé à M. le Sous-Préfet*  
*Et publié le* **08 OCT. 2019**

Fait à Dunkerque, le 3 octobre 2019  
POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Président.

  
Frédéric VANHILLE.



République Française  
Département du Nord  
Syndicat Intercommunal  
Des Dunes de Flandre

**EXTRAIT**  
**Du Registre des Délibérations du**  
**Comité Syndical**  
**Du Syndicat Intercommunal des**  
**Dunes de Flandre**

Comité convoqué le : 26 septembre 2019

Nombre de membres du Comité en exercice : 8

**Séance du jeudi 3 octobre 2019 – 18 h 00**

Président : Monsieur Frédéric VANHILLE

Secrétaire : Monsieur Thierry WALLYN

**ETAIENT PRESENTS :**

Titulaires : Frédéric VANHILLE – Bernard WEISBECKER - Thierry WALLYN - Patrice BERTELOOT – Catherine VERLYNDE.

Suppléants :

**ABSENTS EXCUSES :**

Titulaires : Patrice VERGRIETE a donné pouvoir à Frédéric VANHILLE – Bertrand LEYS a donné pouvoir à Thierry WALLYN - Paul CHRISTOPHE.

Suppléants : Martine ARLABOSSE - Jean-Yves FREMONT - Edith DAVID – Laurent MAZOUNI - Bruno DEMAN – Florence VANHILLE - Grégory EVRARD.

**ASSISTAIT A LA REUNION :**

Suppléants : Régis VANDAMME

## FINANCES

### FIXATION DES TARIFS 2020 POUR LES LOCATIONS

Rapporteur : Monsieur Thierry WALLYN, Vice-Président

Le Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre a depuis quelques temps, mis en place une tarification pour les mises à disposition de locaux et de moyens matériels dans le cadre de certaines manifestations qui ont lieu sur notre Littoral.

Pour permettre la continuité de celles-ci, il est proposé de fixer les tarifs 2020 de la manière suivante :

- Location des courts de tennis au Clos Fleuri :
  - o 12.75 € de l'heure pour les collèges
  - o 10.00 € de l'heure par court pour les particuliers.
  
- Location de salle :
  - o 100 € la journée
  - o 50 € la demi-journée
  - o Gratuit lorsque l'occupation a pour objet une assemblée générale d'une association du territoire du SIDF et conventionnée avec lui, dans le cas d'activité à caractère caritatif ou philanthropique, dans le cas d'activité à caractère éducatif ou de formation.
  
- Location de moyens matériels :
  - o Car podium à hauteur de 250 € par jour
  - o Bateaux de sécurité à hauteur de 12 € de l'heure
  - o Tracteurs à hauteur de 10 € par jour (les interventions de ces équipements étant ponctuelles dans une journée)
  - o Equipement de sonorisation portable (lorsque le car podium est indisponible) à hauteur de 40 € par jour
  - o Tiralo et vélo-pouss à hauteur de 5 € la demi-journée.

Ces propositions tarifaires n'intègrent pas le coût des carburants et le coût des personnels mis à disposition éventuellement pour lesquels le remboursement dû au SIDF est calculé spécifiquement, de manière complémentaire.

Il est à noter que lorsqu'une demande émane d'une commune membre du Syndicat, ces tarifs ne s'appliquent pas.

Avis favorable de la commission des finances du 17 septembre 2019.



Le Comité Syndical,

- Ouf l'exposé qui précède et après en avoir délibéré,
- Approuve les présentes dispositions,
- Autorise le Président ou un Vice-Président à signer tout document à intervenir,
- Les recettes seront imputées à l'article 752 du budget.

ADOPTE

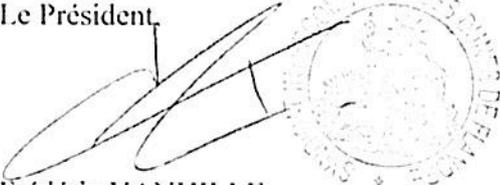
*Adressé à M. le Sous-Préfet*

*Et publié le* **08 OCT. 2019**

Fait à Dunkerque, le 3 octobre 2019

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,



Frédéric VANHILLE.

République Française  
Département du Nord  
Syndicat Intercommunal  
Des Dunes de Flandre

**EXTRAIT**  
**Du Registre des Délibérations du**  
**Comité Syndical**  
**Du Syndicat Intercommunal des**  
**Dunes de Flandre**

Comité convoqué le : 26 septembre 2019

Nombre de membres du Comité en exercice : 8

**Séance du jeudi 3 octobre 2019 – 18 h 00**

Président : Monsieur Frédéric VANHILLE

Secrétaire : Monsieur Thierry WALLYN

**ETAIENT PRESENTS :**

Titulaires : Frédéric VANHILLE – Bernard WEISBECKER - Thierry WALLYN - Patrice BERTELOOT – Catherine VERLYNDE.

Suppléants :

**ABSENTS EXCUSES :**

Titulaires : Patrice VERGRIETE a donné pouvoir à Frédéric VANHILLE – Bertrand LEYS a donné pouvoir à Thierry WALLYN - Paul CHRISTOPHE.

Suppléants : Martine ARLABOSSE - Jean-Yves FREMONT - Edith DAVID – Laurent MAZOUNI - Bruno DEMAN – Florence VANHILLE - Grégory EVRARD.

**ASSISTAIT A LA REUNION :**

Suppléants : Régis VANDAMME

## FINANCES

Envoyé en préfecture le 08/10/2019

Reçu en préfecture le 08/10/2019

Affiché le

5 2 0

### FIXATION DES TARIFS 2020 REGIE ACTIVITES NAUTIQUES

ID : 059-255901506-20191003-3039-DE

Rapporteur : Monsieur Thierry WALLYN, Vice-Président

Dans le cadre des activités proposées et vendues par le Syndicat il y a lieu de voter les tarifs applicables pour l'année **2020** et pour l'année scolaire **2020/2021** pour les tarifs concernant notamment les activités scolaires et la filière nautique. Voici les différentes propositions :

#### REGIE ACTIVITES NAUTIQUES

Détail prestations	Catégories	2020
La séance	Tous les supports	8€
<b>SCOLAIRE ETUDIANT</b>		
Séance Lycée et Collège	Tous supports	10€/ élève en mer
		5€ / élève à terre
Séance Etudiants		90€/ J80 60€/cata 30€
<b>FAMILLE</b>		
« Sortie famille »	J 80 Mer	90€
« Sortie découverte » « SEPM »		25€
<b>J80</b>		
La séance	J80/pers	35€
Cinq 1/2 journées ou 1 voilier		150€
Dix 1/2 journées ou 2 voiliers		280€
Forfait annuel		560€
Weekend régata Niv 4		240€
Autonome niveau 4 / Location		80€
<b>STAGE semaine à la demi-journée</b>		*sans licence FFV
Stages en mer/pers	Optimist, fun boat, multi nautique été*, club des mers*	130€
	Initiation J80, Twixxy, Planche à voile	135€
Stages perf 5 demi-journées Stage extr'aime fun 5 demi-journées	Hobbie 15 et Tiger et planches à voile perf	140 €



Stages bassin et stages petites vacances 5 jours Tarif dernière minute pour tous stages demi-journée à J-3 et stages petites vacances et semaines 31 et 35		Envoyé en préfecture le 08/10/2019 Reçu en préfecture le 08/10/2019 Affiché le <b>SLD</b> ID : 059-255901506-20191003-3039-DE
Jardin des mers 5-7 ans*	5x2h	115€/pers
Stages petites vacances 4 ½ jours		105€
<b>STAGE semaine à la journée</b>		*sans licence FFV
Stage Expert. Stage initiation 4 jours. Stage perfectionnement	J80	240€
	Cata	195€
	Planche	195€
Formations fédérales voile		Selon tarif de la ligue
<b>OCEANIS 37</b>		
Croisière	Weekend et Jours fériés	85€
	Jour de la semaine	
	½ journée et Promo CDT et Manœuvre Moteur	38€
	Stage sécurité	75€
	Pack formation croisière 10 jours	700€
	Pack formation croisière 6 jours	450 €
	<b>COURS</b>	
Cours théorique		10€/pers
Journée tigre	Hobbie Tiger	70€/pers
Coaching plaisance	Cours particuliers Océanis	60€/H 380€/J
	Conseil à bord de voilier	40€/H 180€/J



Envoyé en préfecture le 08/10/2019

Reçu en préfecture le 08/10/2019

Affiché le

5 1 0

ID : 059-255901506-20191003-3039-DE

<b>MULTI ACTIVITE, stage semaine, 2h par jour</b>		
Multi nautique petite vacances*	Kayak, Paddle Planche, Cata Char	
Multi Char (Bray-Dunes uniquement)*	Sup, Char à voile et Sup	115€
<b>LOCATION</b>		
Cours particulier cata		65€
Cours particulier pav		45€
Location catamaran		40 €/H
Location char simple		25 €/H
Location char double		40€/H
Location planche à voile		20€/H
Location paddle		15 €/H
Location Océanis 1 jour (9h à 17h)		300€ 1 <sup>er</sup> jour Puis 200€ par jour sup
Location kayak simple		10€/H
Location kayak double		15€/H
Location body board		5€/H
Location terrain de Beach		5 €/h
Bouée tractée /20 minutes		30€ pour 1 personne puis 10€/pers supplémentaire
Paddle géant		60€ pour 4 à 8 personnes
<b>GROUPE</b>		
Activité handicap et insertion		8€
Voilier habitable J 80 2h CLSH		90€/bateau
Voilier habitable J80 CE		120€/bateau
Animation Bassin Marine Kayak Paddle		10€ / 2h
Char à voile (mini 6 personnes)		20€/pers
Multi Kayak Paddle		10€/H
Forfait Catamaran 2 heures		90€/bateau
Sortie bassin de la marine et mer (VL et VH) pour centre de loisirs du territoire du SIDF uniquement hors bouée tractée		8€/H
<b>TARIFS FFVOILE</b>		
Licence école	Obligation pour stages avec voile et croisière et challenge	11.5€
Licence Club adultes	Obligation pour formation et voile à l'année	58.5€
Licence Club Jeune (-18)		29.5€
<b>BON CADEAU</b>		
Bon cadeau 20€		20€
Bon cadeau 50€		50€



## FILIERE NAUTIQUE

Envoyé en préfecture le 08/10/2019

Reçu en préfecture le 08/10/2019

Affiché le

5 2 0

ID : 059-255901506-20191003-3039-DE

Forfait Voile à l'année	Les mercredis ou samedis et challenge nautique et stage		340€ l'année scolaire
	Fratrie à partir du second enfant		280 €
	Trimestre		125€
Adhésion établissement scolaire	Séances du mercredi après-midi uniquement		250€/établissement
Animation espace location			30€
Epreuve nautique			10€
Location de salle	La demi-journée		50€
Flotte collective	J80		140€

Possibilité est donnée au régisseur d'autoriser des paiements en plusieurs fois pour :

- Les adhésions « voile à l'année ».
- Le forfait illimité J80.
- Le pack croisière.

Le fractionnement ne pourra excéder un paiement en plus de trois fois. La somme due devant être réglée dans sa totalité trois mois avant la fin de l'activité concernée.

Avis favorable de la commission des finances du 17 septembre 2019.

Le Comité Syndical.

- Oûi l'exposé qui précède et après en avoir délibéré,
- Approuve ces propositions tarifaires qui seront applicables en 2020 et sur l'année scolaire 2020/2021 pour les tarifs concernés par une pratique scolaire
- Décide d'adopter les tarifs qui seront arrêtés en 2020 par la ligue de voile pour ce qui concerne les formations et par la fédération française de voile pour les licences nominatives.
- Autorise le Président ou un Vice-Président à signer tout document à intervenir.
- Les recettes seront imputées à l'article 70632 du budget.

ADOPTE

Adressé à M. le Sous-Préfet  
Et publié le **08 OCT. 2019**

Fait à Dunkerque, le 3 octobre 2019

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

Frédéric VANHILLE.



République Française  
Département du Nord  
Syndicat Intercommunal  
Des Dunes de Flandre

**EXTRAIT**  
**Du Registre des Délibérations du**  
**Comité Syndical**  
**Du Syndicat Intercommunal des**  
**Dunes de Flandre**

Comité convoqué le : 26 septembre 2019  
Nombre de membres du Comité en exercice : 8

**Séance du jeudi 3 octobre 2019 – 18 h 00**

Président : Monsieur Frédéric VANHILLE

Secrétaire : Monsieur Thierry WALLYN

**ETAIENT PRESENTS :**

Titulaires : Frédéric VANHILLE – Bernard WEISBECKER - Thierry WALLYN - Patrice BERTELOOT – Catherine VERLYNDE.

Suppléants :

**ABSENTS EXCUSES :**

Titulaires : Patrice VERGRIETE a donné pouvoir à Frédéric VANHILLE – Bertrand LEYS a donné pouvoir à Thierry WALLYN - Paul CHRISTOPHE.

Suppléants : Martine ARLABOSSE - Jean-Yves FREMONT - Edith DAVID – Laurent MAZOUNI - Bruno DEMAN – Florence VANHILLE - Grégory EVRARD.

**ASSISTAIT A LA REUNION :**

Suppléants : Régis VANDAMME

## FINANCES

### ADMISSIONS EN NON VALEUR

Rapporteur : Monsieur Thierry WALLYN, Vice-Président

La Trésorerie Municipale a transmis 3 états de demande d'admission en non-valeur.

Ils correspondent à des titres pour les exercices 2014, 2015 et 2016.

Il s'agit de recettes qui n'ont pu être recouvrées malgré les procédures mises en œuvre.

Il est donc proposé au comité de les admettre en non-valeur.

Ces états se déclinent comme suit :

- Budget principal

Nom du redevable : le CHFM

Exercice	Référence	Imputation	Montant restant
2015	T-22	752-020	913.00
2015	T-5	752-020	5 470.69
2016	T-121	752-020	27 493.31
2016	T-456	752-020	139.56
		<b>Total</b>	<b>34 016.56</b>

Nom du redevable : Monsieur Julien ROUSSEL

Exercice	Référence	Imputation	Montant restant
2016	T-409	6419-020	254.34
		<b>Total</b>	<b>254.34</b>

- Budget annexe

Nom du redevable : Madame Christel POTTIER

Exercice	Référence	Imputation	Montant restant
2014	T-23	706	5.78
2014	T-23	706	3.30
		<b>Total</b>	<b>9.08</b>



Le Comité Syndical.

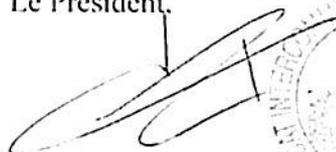
- Ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré.
- Admet en non-valeur sur le budget principal et sur le budget annexe les titres précités.
- Autorise l'inscription des crédits budgétaires correspondants aux articles 6541 et 6542.
- Autorise le Président ou un Vice-Président à signer tout document à intervenir.

Envoyé en préfecture le 08/10/2019  
Reçu en préfecture le 08/10/2019  
Affiché le **SEB**  
ID : 059-255901506-20191003-3040-DE

ADOPTE

*Adressé à M. le Sous-Préfet*  
*Et publié le* **08 OCT. 2019**

Fait à Dunkerque, le 3 octobre 2019  
POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Président,

  
Frédéric VANHILLE.



République Française  
Département du Nord  
Syndicat Intercommunal  
Des Dunes de Flandre

**EXTRAIT**  
**Du Registre des Délibérations du**  
**Comité Syndical**  
**Du Syndicat Intercommunal des**  
**Dunes de Flandre**

Comité convoqué le : 26 septembre 2019

Nombre de membres du Comité en exercice : 8

**Séance du jeudi 3 octobre 2019 – 18 h 00**

Président : Monsieur Frédéric VANHILLE

Secrétaire : Monsieur Thierry WALLYN

**ETAIENT PRESENTS :**

Titulaires : Frédéric VANHILLE – Bernard WEISBECKER - Thierry WALLYN - Patrice BERTELOOT – Catherine VERLYNDE.

Suppléants :

**ABSENTS EXCUSES :**

Titulaires : Patrice VERGRIETE a donné pouvoir à Frédéric VANHILLE – Bertrand LEYS a donné pouvoir à Thierry WALLYN - Paul CHRISTOPHE.

Suppléants : Martine ARLABOSSE - Jean-Yves FREMONT - Edith DAVID – Laurent MAZOUNI - Bruno DEMAN – Florence VANHILLE - Grégory EVRARD.

**ASSISTAIT A LA REUNION :**

Suppléants : Régis VANDAMME

## PERSONNEL

### TITRES RESTAURANT

Rapporteur : Monsieur Frédéric VANHILLE, Président

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1994, le personnel du Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre bénéficie de titres restaurant pour lesquels la prise en charge de l'employeur s'élevait à 60 % pour certains agents uniquement (indice majoré  $\leq$  317) et à 50% pour les autres.

Depuis cette date, aucune délibération n'a été prise à ce sujet, or, en même temps, la rémunération a évolué.

Afin d'éviter un différentiel et par souci d'équité, il est proposé aux membres du Comité Syndical de fixer la participation financière de l'employeur à hauteur de 60 % pour tous les agents du S.I.D.F à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019.

Le Comité Syndical,

- Ouf l'exposé qui précède et après en avoir délibéré,
- Approuve les présentes dispositions,
- Autorise le Président ou un Vice-Président à signer tout document à intervenir,
- Autorise à signer toute pièce à intervenir,
- La dépense sera imputée à l'article 6188 du budget.

ADOPTE

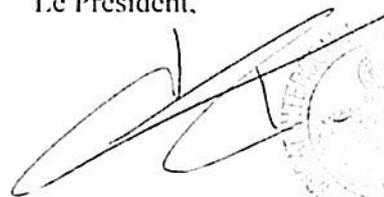
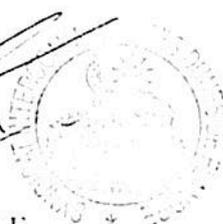
*Adressé à M. le Sous-Préfet*

*Et publié le* **08 OCT. 2019**

Fait à Dunkerque, le 03 octobre 2019

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

  
  
Frédéric VANHILLE

République Française  
Département du Nord  
Syndicat Intercommunal  
Des Dunes de Flandre

**EXTRAIT**  
**Du Registre des Délibérations du**  
**Comité Syndical**  
**Du Syndicat Intercommunal des**  
**Dunes de Flandre**

Comité convoqué le : 26 septembre 2019

Nombre de membres du Comité en exercice : 8

**Séance du jeudi 3 octobre 2019 – 18 h 00**

Président : Monsieur Frédéric VANHILLE

Secrétaire : Monsieur Thierry WALLYN

**ETAIENT PRESENTS :**

Titulaires : Frédéric VANHILLE – Bernard WEISBECKER - Thierry WALLYN - Patrice BERTELOOT – Catherine VERLYNDE.

Suppléants :

**ABSENTS EXCUSES :**

Titulaires : Patrice VERGRIETE a donné pouvoir à Frédéric VANHILLE – Bertrand LEYS a donné pouvoir à Thierry WALLYN - Paul CHRISTOPHE.

Suppléants : Martine ARLABOSSE - Jean-Yves FREMONT - Edith DAVID – Laurent MAZOUNI - Bruno DEMAN – Florence VANHILLE - Grégory EVRARD.

**ASSISTAIT A LA REUNION :**

Suppléants : Régis VANDAMME